

D 2021 15 11 117

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. GIRIAT

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, G. MASRARI, H. GRANGE

Procurations : F. KHIAR à J. DIZERENS, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

### **12. Travaux – Accord de principe pour le positionnement de borne NRO en bordure de RD 1005 dans le cadre du déploiement de la fibre à Ornex**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la forte demande de branchements à la fibre optique, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication (SIEA) a mandaté le groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE pour l'implantation de nouvelles armoires et d'un shelter.

La mise en place de ces dispositifs permettra de raccorder l'ensemble des logements restants non raccordés à ce jour sur la commune. Les zones à urbaniser à un horizon 5/7 ans ont été intégrées dans l'étude.

Par délibération du Conseil Municipal le 22 février 2021, puis par délibération du 15 octobre 2021, quatre sites ont été validés sur la commune :

- Rue du Père Adam pour 1 shelter,
- Rue de Villard pour 2 armoires,
- Chemin de la Commanderie pour 1 armoire
- Rue de Charbonnière pour une armoire

Après approfondissement de l'étude par AXIONE, un nouveau site est nécessaire, et remplacera le site de la rue des Charbonnières, il se situe le long de la RD 1005, au droit du 80 route de Genève, à proximité du transformateur électrique MAIRIE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-35,

VU la demande du Groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE en date du 02/02/2021,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- DECIDE d'implanter une armoire le long de la RD 1005, au droit du 80 route de Genève
- DONNE pouvoir au Maire pour signer les conventions d'occupation du domaine public.

Fait à Ornex, le 19 novembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 19 novembre 2021  
Affiché le : 19 novembre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.